

Faculté de médecine



ESP 3 Doctorat en sciences de la santé publique

Gestion du programme

ESP Ecole de santé publique

Responsable académique : Le Président de la Commission du Doctorat de l'ESP

Contact : Secrétaire administratif : Philippe Rouard

Tél. 02 764 32 70

E-mail secretaire@esp.ucl.ac.be

Commission du doctorat

E. Darras, A. Deccache, M. Dupuis, A. Robert, H. Roels, Fr. Roger France, R. Tonglet (Président).

Conditions d'admission

L'épreuve du doctorat est accessible aux porteurs d'un diplôme universitaire du 2^e cycle (ex. licence, maîtrise, ingénieur ou doctorat en médecine) pouvant faire état d'une formation complémentaire ou d'une expérience professionnelle dans un des domaines de la santé publique.

Demande d'admission

Le **règlement** du doctorat en santé publique, le vade mecum ainsi que le dossier de demande d'admission au doctorat peuvent être obtenus auprès du secrétaire administratif de la Commission.

Les dossiers de demande d'admission sont à introduire auprès du secrétaire administratif de la Commission dans le courant des mois de septembre, janvier et juin.

Structure générale du programme

Le doctorat peut se faire dans une des orientations suivantes (liste non exhaustive) :

- toxicologie industrielle
- sécurité et hygiène du travail
- ergonomie
- pathologie professionnelle
- radio protection
- épidémiologie
- sociologie
- gérontologie
- éthique
- sciences hospitalières
- soins infirmiers
- économie de la santé
- informatique de santé
- promotion de la santé
- éducation pour la santé

Le diplôme portera mention de l'orientation choisie.

Contenu du programme

Le doctorat comporte la présentation et la défense publique d'une dissertation relative à un travail de recherche original effectué dans une unité du département.

Évaluation

Défense publique devant un jury.